

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 1^{ER} PREMIER DE RÈGLEMENT
No. 257-2016 TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2016 À 19H45 À LA SALLE OLIVIER-GAGNON
DE L'HÔTEL DE VILLE LOUIS-ROY.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Monsieur Keven Gauthier, directeur général et greffier, informe l'assistance que la présente **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** a pour but d'expliquer la teneur du 1^{er} Projet de Règlement no. 257-2016, les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

1. Le Projet de Règlement no. 257-2016 **visé à amender le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser l'usage de camping et pique-nique dans la zone V.4.**
2. Le 1^{er} Projet de Règlement no. 257-2016 **contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, un avis sera donc publié dans le journal l'Avantage afin d'informer les personnes intéressées et visées par cette modification.**
3. Le Projet de Règlement no. 257-2016 peut être consulté au bureau du directeur général et greffier de l'Hôtel de Ville, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'expriment et des échanges ont lieu avec les élus municipaux.

L'assemblée publique de consultation est close à 20h35.

**JUDES LANDRY
MAIRE**

**KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h39, le 1^{er} février 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h39.

RÉS.01.02.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

23 b) Discussions concernant le Projet de Règlement no. 257-2016.
25 a) Autoriser paiement de facture - achat de pneus pour niveleuse / Michelin North America (Canada) Inc. – 6 552.\$ + tx – Surplus acc. & Abroger Rés.21.12.15.

ET en y retirant les points ci-dessous :

15. Rés. Appui au projet « Train Océan » / Ville d'Amqui.
17. Rés. Autoriser vente de terrain P 63 C-15 / M. Yves Fournier.
24. Rés. Adoption du Second Projet de Règlement no. 257-2016 amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin d'autoriser l'usage camping et pique-nique dans la zone V.4.

ADOPTÉ

RÉS.02.02.16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JANVIER 2016

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 4 janvier 2016 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ

AUCUNE CORRESPONDANCE

RÉS.03.02.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que **les comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques #6501 à #6531 ainsi que #29014 à #29080, pour un montant total de 177 745.99\$, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

RÉS.04.02.16

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE (2015-2019) DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ADOpte** le « Plan de mise en œuvre 2015-2019 » du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour son territoire.

ADOPTÉ

RÉS.05.02.16

MANDATER LA FIRME GASTON ST-PIERRE POUR DEUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES – ZONES M.37 & Ra.4 / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme **Gaston St-Pierre & Associés Inc.**, urbanistes-conseils, pour la préparation des dossiers de deux demandes de modifications réglementaires (zones M.37 et Ra.4); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.06.02.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR DESCRIPTION TECHNIQUE – SERVITUDE DE PASSAGE P 66-1-1 / CHRISTIAN L'ITALIEN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC. – 1 075.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#F1768 du 11-01-2016) de **Christian L'Italien Arpenteur-géomètre Inc.**, au montant de **1 075.\$ + taxes**, relative à la confection d'une description technique pour une servitude de passage à obtenir de la Fabrique Saint-Norbert de Cap-Chat (lot P 66-1-1 du rang Un, Canton Cap-Chat); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.07.02.16

MANDATER NOTAIRE – SERVITUDE DE PASSAGE P 66-1-1 / ME CÉCILE LACASSE - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que **Me Cécile Lacasse**, notaire, soit et est mandatée à **produire l'acte notarié nécessaire** pour l'obtention d'une **servitude de passage** sur le lot P 66-1-1, rang Un, Canton Cap-Chat, propriété de la Fabrique Saint-Norbert de Cap-Chat; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.08.02.16

AUTORISER PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE POUR L'ANNÉE 2016 & AUTORISER SIGNATURES

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** le **Directeur général et greffier** ou le **Directeur des Travaux publics** de ladite municipalité, à **présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toutes les demandes de certificat d'autorisation nécessaires** à la réalisation des différents travaux sur le territoire de la municipalité, et ce, pour l'**année 2016**.

ADOPTÉ

RÉS.09.02.16

AUTORISER PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2016 (AU BESOIN)

ATTENDU QUE la municipalité peut, en cours de l'année 2016, exécuter **des travaux d'urgence non planifiés**, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (Route 132);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un **permis d'intervention du ministère des Transports du Québec** pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe au MTQ;

ATTENDU QUE cette **demande d'autorisation est valide** pour la période s'échelonnant du **1^{er} janvier au 31 décembre 2016**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports du Québec de :

- Lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés;
- Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du MTQ pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000.\$);
- Que le Directeur général et greffier ou le Directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à signer toutes les demandes de permis nécessaires.

ADOPTÉ

RÉS.10.02.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACCÈS AU RÉSEAU COLLECTIF DE COMMUNICATIONS RCGIM – 1 676.30\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#1703-AUTOM du 01-01-2016) du **Réseau collectif GIM**, au montant de **1 676.30\$ + taxes**, relative à l'accès au réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion, pour la période s'échelonnant du **1^{er} janvier au 30 juin 2016**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.11.02.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR QUOTE-PART DES ASSURANCES GÉNÉRALES / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – 8 204.19\$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#131244 du 17-12-2015), à l'**Union des municipalités du Québec**, au montant de **8 204.19\$ taxes incluses**, concernant la **quote-part des Assurances générales /Regroupement Bas Saint-Laurent-Gaspésie**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.12.02.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RENOUVELLEMENT POLICE D'ASSURANCES / BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – 23 198.47\$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#33759 du 07-12-2015), de **BFL Canada risques et assurances Inc.**, au montant de **23 198.47\$ taxes incluses**, relative au **renouvellement de la police d'assurances de la municipalité**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.13.02.16

AUTORISER PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016 & AUTORISER SIGNATURE

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la **présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'emplois d'été Canada 2016**, au ministre de l'Emploi et du Développement social.

Il est, de plus, résolu que **M. Keven Gauthier**, directeur général et greffier, soit et est autorisé à **signer tous les documents inhérents à la présente demande**.

ADOPTÉ

RÉS.14.02.16

AUTORISER VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA – 10 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une aide financière à la **Corporation de l'Aréna de Cap-Chat**, au montant de **10 000.\$**, permettant à l'organisme de poursuivre leurs activités et respecter leurs obligations financières; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.15.02.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PNEUS / MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC. – 2 399.76\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#DA0005345662 du 15-01-2016) de **Michelin North America (Canada) Inc.**, au montant de **2 399.76\$ + taxes**, relative à l'achat de six pneus pour le camion à sel; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.16.02.16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT No. 258-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE CAMPING ET PIQUE-NIQUE DANS LA ZONE M.37

MONSIEUR RICHARD ÉMOND, conseiller du district no.4, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin **d'autoriser l'usage camping et pique-nique dans la zone M.37**.

ADOPTÉ

RÉS.17.02.16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT No. 259-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « FUMAGE ARTISANAL DES PRODUITS DE LA MER » DANS LA ZONE Ra.4

MONSIEUR SÉBASTIEN LANDRY, conseiller du district no.5, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin **d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « fumage artisanal des produits de la mer » dans la zone Ra.4**.

ADOPTÉ

RÉS.18.02.16

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT No.258-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE CAMPING ET PIQUE-NIQUE DANS LA ZONE M.37

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **1^{er} Projet de Règlement no. 258-2016** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin **d'autoriser l'usage de camping et pique-nique dans le zone M.37** soit et est adopté.

ADOPTÉ

RÉS.19.02.16

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT No.259-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 068-2006 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DOMESTIQUE « FUMAGE ARTISANAL DE PRODUITS DE LA MER » DANS LA ZONE Ra.4

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que le **1^{er} Projet de Règlement no. 259-2016** amendant le Règlement de zonage 068-2006 afin **d'autoriser et d'encadrer l'usage domestique « fumage artisanal de produits de la mer » dans la zone Ra.4** soit et est adopté.

ADOPTÉ

DISCUSSIONS ET ÉCHANGES DE L'ASSISTANCE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT No.257-2016

Il est 9h08 et M. le Maire demande un **HUIS CLOS** dont tous les élus acceptent de se joindre.

REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À 9H16.

RÉS.20.02.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE PNEUS – NIVELEUSE /
MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC. – 6 552.\$ + TX – SURPLUS ACC. &
ABROGER RÉS.21.12.15

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (DA0005309619 du 14-12-2015) de **Michelin North America (Canada) Inc.**, au montant de **6 552.\$ + taxes**, concernant l'achat de 4 pneus pour la niveleuse; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution no. 20.02.16 **ABROGE** à toutes fins que de droit la **Rés.21.12.15**.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Informations données aux citoyens relatives au Projet d'assainissement des eaux de la municipalité par M. Keven Gauthier, directeur général et greffier.

Il est 21h32 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER